

Règlement concours 1 an de vols gratuites

Article 1: organisation

TUI Belgium S.A., dont le siège social se situe à Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende, Belgique, TVA BE 0408.479.965, ci-après dénommé "organisateur", organise un concours qui débute le 30 septembre 2019 et prend fin le 31 mars 2020 à 13h.

Article 2: généralités

Le concours est régi uniquement par le présent règlement. En participant au concours, le participant accepte le contenu et toutes les clauses de ce règlement, ainsi que toutes les décisions que pourraient prendre les organisateurs afin de garantir le bon fonctionnement de l'action. À l'exception de la participation et de l'annonce du gagnant, il n'y aura aucune communication sur le concours, ni par courrier, ni par téléphone. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours, son déroulement et/ou le règlement. Le cas échéant, ils ne peuvent pas être tenus responsables.

L'organisateur peut enregistrer les coordonnées des personnes dans ses fichiers afin d'avertir les participants d'actions futures qui sont susceptibles de les intéresser. L'organisateur traitera les données personnelles de façon strictement confidentielle et dans le respect de la vie privée (loi du 08.12.1992).

Article 3: participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique (âge minimum: 18 ans), et ce, à l'exception des membres du personnel de TUI Belgium S.A. et des membres de leur famille. Une seule personne par domicile et par adresse e-mail peut participer. Les participations multiples ou frauduleuses seront automatiquement exclues du concours.

Pour participer de façon valable au concours, les participants doivent suivre les étapes suivantes:

1. S'enregistrer en ligne à la lettre d'information de TUI fly.
2. Répondre correctement aux questions.
3. Répondre à la question subsidiaire.

Article 4: prix

Pour ce concours, le prix suivant est en jeu:

12 chèques-cadeaux d'une valeur de 100 € (1.200 €), valables pour l'ensemble de l'offre TUI fly (www.tuifly.be).

Le prix n'est pas échangeable contre sa valeur en argent ou d'autres avantages en nature. Le prix ne peut être échangé ni monnayé.

Article 5: détermination du gagnant

Le gagnant sera désigné sur la base de sa réponse à la question subsidiaire: le vainqueur est celui dont la réponse se rapproche le plus de la bonne réponse.

Article 6: responsabilité

TUI Belgium S.A. ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects encourus à la suite de la participation au concours, d'une interruption, de quelconques dysfonctionnements, de l'exclusion de participants ou de la clôture du concours pour quelque raison que ce soit. Cela vaut également pour tout dommage direct ou indirect qui découlerait d'une connexion sur le site <http://www.tuifly.be>.

Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses données et/ou les programmes installés sur son équipement informatique et/ou son site contre toute menace. Les participants sont responsables de la connexion au site <http://www.tuifly.be> et de la participation au concours.

TUI Belgium S.A. peut encore moins être tenu responsable si le concours en question devait être modifié, écourté ou annulé en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. L'organisateur se réserve le droit de prolonger la période du concours ou de postposer n'importe quelle date annoncée. L'organisateur se réserve le droit de vérifier si le règlement a été respecté, notamment afin d'exclure tout participant ayant commis un abus. Néanmoins, TUI Belgium S.A. n'est pas obligé de contrôler systématiquement tous les formulaires envoyés et peut se limiter au contrôle du gagnant.

Article 7: litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement, ainsi que de toutes les décisions que les organisateurs devraient prendre. Tout soupçon ou toute tentative de fraude sera sanctionné par l'exclusion immédiate du participant.

En cas d'irrégularités, comme des erreurs du concepteur du site ou de TUI Belgium S.A., cette dernière décide de façon autonome de la manière de corriger et de traiter cette erreur.

Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou d'une autre nature du chef de l'organisateur ne pourront être invoquées pour légitimer toute indemnisation ou obligation que ce soit de la part de l'organisateur. Les cas non prévus sont traités par les organisateurs. Chaque décision est exécutoire.

Les litiges liés au concours seront arbitrés de façon définitive et contraignante par TUI Belgium S.A., sans possibilité de recours, d'appel ou de révision.

En prenant part au concours, le participant consent à la centralisation et à l'utilisation de ses données personnelles par l'organisateur pour lui fournir des informations sur ses produits, services et initiatives. Conformément à la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée, les participants ont toujours le droit de consulter leurs données, ainsi que de faire corriger les erreurs ou d'exiger la suppression de leurs coordonnées de la banque de données. Toute demande relative à la consultation, à la rectification ou à la suppression doit être adressée par écrit à la TUI Belgium S.A., Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende. Toute demande relative à la suppression des coordonnées de la base de données durant le concours entraîne automatiquement la fin de la participation au concours de la personne.

Article 8: protection de la vie privée

Chaque participant au concours autorise TUI Belgium S.A. à utiliser ses données et/ou photos à des fins promotionnelles. TUI Belgium S.A. traitera les données personnelles de façon strictement confidentielle et dans le respect de la vie privée (loi du 08/12/1992).

TUI et Sunjets.be respectent votre vie privée. Vos données seront utilisées pour vous contacter si vous êtes le gagnant. Le gagnant sera contacté par e-mail pour la remise de son prix.

Rédigé à Ostende le 01/02/2019.